

Mgr Ocariz : "les portes de l'Opus Dei sont ouvertes à tous"

Mgr Fernando Ocariz est le plus proche collaborateur du prélat de l'Opus Dei. Nous publions une interview qu'il a donnée à l'agence Zenit; il y évoque la figure juridique des prélatures personnelles.

01/04/2008

Monseigneur Fernando Ocariz, né à Paris, en 1944, est le plus proche collaborateur de mgr Xavier

Echevarria, prélat de l'Opus Dei. Vingt-cinq ans après l'érection de l'Opus Dei en prélature personnelle, la seule au monde, son vicaire général nous parle du rapport de cette institution avec les diocèses et précise que la soi-disant « puissance » de l'« Œuvre » n'est autre que celle qu'elle tire de l'Évangile. Mgr Ocariz reçoit Zenit au siège de la Prélature à la Villa Tevere, à Rome où est enseveli le fondateur de l'Opus Dei, saint Josémaria Escriva de Balaguer.

Physicien et théologien, ce prêtre est l'auteur de nombreux ouvrages philosophiques et théologiques, spécialement dans le domaine de la philosophie de l'histoire et de la christologie. Il est, depuis 1986, membre consulteur de la Congrégation pour la Doctrine de la foi. Membre de l'Académie Théologique Pontificale, il est aussi vicaire général de l'Opus Dei depuis le 23 avril 1994.

L'Opus Dei est là pour aider les fidèles laïcs dans leur vie de tous les jours. Les laïcs font-ils partie de la prélature de l'Opus Dei, ou bien la prélature est-elle réservée aux prêtres de l'Opus Dei, peu nombreux au demeurant ?

L'Opus Dei est né pour diffuser et rappeler à tous, prêtres et laïcs, le message de l'appel universel à la sainteté. Depuis 1928, saint Josémaria n'a cessé de prêcher cette idée universelle, à savoir que Dieu appelle chaque personne. Logiquement ceci implique que toutes les circonstances humaines droites et honnêtes, le travail professionnel, les relations familiales et sociales, peuvent et doivent être une réalité sanctifiée et sanctificatrice.

Comme le Cardinal Ratzinger l'exprima lors de la canonisation du fondateur de l'Opus Dei, le message

de saint Josémaria Escriva a aidé à corriger l'idée fausse sur la sainteté, qui consistait à croire qu'elle était réservée à quelques « grands ». La sainteté consiste à devenir ami de Dieu, à laisser agir l'Autre, le Seul qui puisse faire que ce monde soit heureux et bon.

Les laïcs de l'Opus Dei, des hommes et des femmes mariés ou célibataires, intègrent à part entière la prélature tout autant que les prêtres qui en constituent le clergé. La relation qu'il y a entre ces ministres sacrés et les fidèles laïcs est celle qui est propre à l'Église.

En même temps, chaque laïc fait aussi partie du diocèse où il est domicilié, comme n'importe quel autre catholique. Jean-Paul II a rappelé tout ceci plusieurs fois en parlant concrètement de l'Opus Dei : le sacerdoce ministériel des clercs et le sacerdoce commun des fidèles

laïcs sont unis et entrelacés, dans une unité de vocation et de gouvernement, afin de réaliser la mission évangélisatrice de la prélature, sous la conduite d'un Prélat.

L'Opus Dei est la seule prélature personnelle qui existe actuellement. Est-ce que des institutions ecclésiales qui voudraient devenir une prélature personnelle vous demandent conseil ?

Oui, pour l'instant, l'Opus Dei est la seule prélature personnelle. Cependant, il y a dans l'Église d'autres circonscriptions ecclésiastiques répondant elles aussi au critère personnel, en vue de certaines nécessités pastorales.

Par exemple, il y a des évêques ordinaires pour les fidèles de rite oriental en certains pays, des ordinaires aux armées et une

administration apostolique personnelle érigée il y a quelques années au Brésil. La constitution d'une prélature personnelle est du ressort exclusif du saint-siège. Par ailleurs, le Droit Canonique prévoit que, pour son érection, l'on consulte les conférences épiscopales intéressées. Il s'agit d'une décision pastorale, afin de favoriser la mission de l'Église dans un monde caractérisé par la mobilité des personnes. Par exemple, dans les Exhortations apostoliques post-synodales *Ecclesia in America* et *Ecclesia in Europa*, Jean-Paul II parle des préлатures personnelles comme d'une possible solution pour des personnes ayant besoin d'une attention pastorale particulière, ce qui est le cas concrètement des groupes d'émigrants.

Il est aussi possible que, comme ce fut le cas de l'Opus Dei, l'action de l'Esprit Saint, qui pousse à réaliser

des tâches apostoliques déterminées, soit à l'origine de nécessités pastorales qui demandent à être structurées en prélature personnelle.

Que je sache, l'Opus Dei n'a pas été consulté par des institutions ayant pensé à la possibilité d'être une prélature personnelle. En revanche, il est fréquent qu'au fil de ces années, des personnes de l'Opus Dei soient sollicitées pour parler de l'expérience de la prélature auprès de congrès, de journées d'étude, de réunions pastorales, etc.

Qu'en est-il de l'éventuelle indépendance ou, pour mieux dire, de l'autonomie, de l'Opus Dei du fait d'être juridiquement une prélature personnelle ?

C'est, en réalité, tout le contraire. L'érection d'une prélature personnelle tient précisément à la « dépendance ». En effet, il s'agit de placer une partie du peuple chrétien

sous la dépendance pastorale d'un membre de la hiérarchie ecclésiastique.

Parler d'indépendance ou d'autonomie n'a aucun sens puisque, au contraire, l'Opus Dei dépend d'un prélat nommé par le Souverain Pontife.

Le prélat et ses vicaires exercent le pouvoir ecclésiastique en communion avec les autres pasteurs, sous l'autorité suprême du Pape, en accord avec les normes universelles de l'Église et les normes particulières des Statuts que le saint-siège a établis pour la prélature.

Je pense que l'expérience de la présence de l'Opus Dei dans de très nombreux diocèses des cinq continents peut aider à comprendre, d'un point de vue pratique également, que la nouveauté des préлатures personnelles, introduite par le Concile Vatican II, ne perturbe

en rien l'unité dans les Églises particulières, mais qu'au contraire, elle est un service rendu à celles-ci dans le cadre de la mission évangélisatrice générale de l'Église.

Comme Benoît XVI l'a écrit à Mgr Echevarria, notre prélat actuel, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, « lorsque vous cultivez l'élan de sainteté personnelle et le zèle apostolique de vos prêtres et de vos laïcs, non seulement vous voyez que le troupeau qui vous a été confié s'accroît, mais vous procurez aussi un secours efficace à l'Église dans l'urgente évangélisation de la société actuelle. »

Est-il correct de dire qu'il y a « des évêques de l'Opus Dei » ?

Tout dépend de ce que cette phrase veut dire. Lorsqu'un prêtre du clergé de la prélature est appelé à l'épiscopat par le saint-père, comme

cela a été parfois le cas, il en va comme de tout prêtre diocésain : il n'est plus incardiné dans la circonscription ecclésiastique d'où il procède, même s'il continue de recevoir l'assistance spirituelle de la prélature. Il est dans la même situation canonique que celle de tout autre évêque.

Bien évidemment, le prélat de l'Opus Dei n'a aucun pouvoir sur la mission épiscopale de ces évêques-là.

J'imagine que vous ne pensez pas qu'il y ait eu, dans l'Opus Dei, un avant et un après le phénomène du Da Vinci Code...

Non, bien entendu. Imaginer que ce roman ait eu une incidence historique telle qu'elle ait pu déterminer un avant et un après dans l'Opus Dei n'a pas de sens.

Il en va autrement de l'influence qu'il ait pu avoir sur certaines

personnes. Sans ignorer la désorientation que ce type de littérature peut provoquer chez certains lecteurs, je sais que de nombreuses personnes ont décidé de contacter la prélature et ses activités de formation chrétienne, et ce après l'information sur l'Œuvre divulguée pour contrecarrer sereinement tout ce qu'il y avait de faux dans cet ouvrage.

Les manifestations de solidarité vis-à-vis de l'Opus Dei de la part des journalistes, des écrivains, et de la part de tant d'autres personnes ont été très nombreuses également : tout le monde a pu suivre de près l'information à ce sujet. D'ailleurs nous avons vécu une formidable solidarité ecclésiale : ce sont des moments où l'on peut toucher du doigt que l'Église est une famille.

On entend parfois parler de la « puissance » de l'Opus Dei. Quelle

serait, d'après vous, l'origine de cette image ?

En dépit de nos limites personnelles, — nous ne sommes et nous ne nous considérons pas les « premiers de la classe » —, Dieu a béni le travail de l'Opus Dei auprès des âmes avec des fruits apostoliques abondants.

Humainement parlant, cela peut être pour quelques-uns l'expression d'un « pouvoir », d'une « puissance ». En réalité, l'Œuvre est une petite partie de l'Église, et son « pouvoir » n'est que celui qui découle de l'Évangile qui, comme le dit saint Paul, est « une force de Dieu pour le salut de celui qui croit ». Les fruits du travail des fidèles de l'Opus Dei sont l'œuvre de l'Esprit Saint dans l'Église et au moyen de l'Église.

Celui qui s'approche d'une activité apostolique promue par la prélature — ses portes sont ouvertes à tous —

perçoit devant lui un horizon de vie chrétienne.

Celui qui s'en approcherait pour chercher des appuis ou des influences humaines ou un autre type de biens hormis les biens spirituels, ne pourrait pas tenir longtemps puisqu'il n'entendrait parler que de l'amour de Jésus-Christ, de l'Église, de l'engagement chrétien, de la vie spirituelle et du service généreux des autres.

Miriam Diez i Bosch

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/mgr-ocariz-les-portes-de-lopus-dei-sont-ouvertes-a-tous/> (30/01/2026)